

Sommet du numérique en éducation

1^{er} et 2 mai 2025

MANUEL DE
L' EXPOSANT

Table des matières

3 Informations générales

- Direction de l'exposition
- Lieu
- Dates et horaire
- Accréditation
- Plan de l'exposition
- Adresse de livraison
- Modalités des livraisons

5 Services offerts aux exposants

- Liste des fournisseurs de services
- Stand d'exposition
- La location de votre espace inclut
- Normes pour la construction des stands
- Entreposage
- Sécurité
- Services alimentaires (Maestro Culinaire)
- Quai - Procédure d'entrée au montage
- Quai - Procédure de sortie au démontage
- Hébergement à proximité

8 Informations techniques et conditions générales

- Accrochage
- Animaux
- Appareils de cuisson
- Assurances
- Autocollants
- Ballons ou confettis
- Capacité portante du plancher
- Conformité à la réglementation incendie
- Consommation d'alcool
- Enfants
- Entretien ménager
- Langues de communications
- Limite sonore
- Obstruction des lieux
- Respect des lieux
- Tabac
- Tirage et activité promotionnelle
- Transpalette
- Utilisation d'adhésifs
- Véhicules motorisés

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Direction de l'exposition

Sophie Goyer sophie.goyer@umontreal.ca
Johanne Delisle johanne.delisle@umontreal.ca 514-836-6863

Lieu de l'exposition

L'exposition aura lieu au Palais des congrès de Montréal dans la salle **517D**

L'entrée principale des visiteurs est située au :

[201, avenue Viger Ouest, Montréal](#)

Aucune livraison ni cueillette ne sera acceptée à cette adresse.

Le quai de livraison est situé au [163, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal](#). **(Tous les détails page 7)**
Référez-vous à la section « Quai – Procédure d'entrée au montage » pour les modalités d'entrée.

Vous pouvez utiliser les stationnements suivants pour y garer votre voiture.

Stationnement Viger - Palais des congrès de Montréal Hauteur libre : 1.81 m (5'11")
[1025, rue Chenneville](#)

Stationnement Quartier International de Montréal Hauteur libre : 2 m (6'7")
[249, rue Saint-Antoine Ouest](#)

Dates et horaire de l'exposition (incluant le montage et le démontage)

HORAIRE								
DATE	MONTAGE exposants		OUVERTURE accès aux exposants		OUVERTURE visiteurs/participants		DÉMONTAGE exposants	
<i>mercredi, 30 avril 2025</i>	13 :00	20 :00	:	:	:	:	:	:
<i>jeudi, 1er mai 2025</i>	6 :30	7 :45	6 :30	:	7 :45	18 :30	:	:
<i>vendredi, 2 mai 2025</i>	:	:	8 :00	:	8 :00	16 :10	16 :30	:

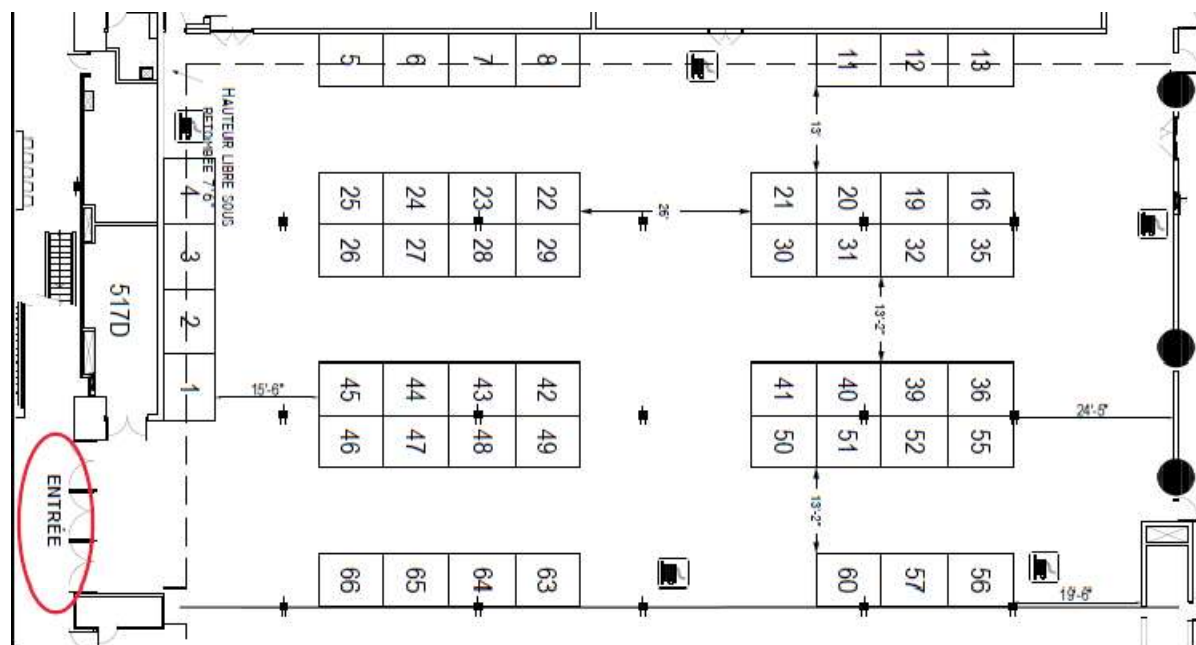
Aucun équipement roulant (chariot ou diable) ne sera toléré une fois les tapis installés.

Le montage de tous les stands doit être terminé au plus tard le jeudi 1^{er} mai – 7h45

Accréditation

Les cocardes pour les représentants aux kiosques seront déposées sur votre table. Ceux et celles qui animeront des ateliers doivent récupérer leurs cocardes à la table d'accueil dans le foyer 517

Plan d'Exposition



Adresse de livraison

Palais des congrès de Montréal
Quai de déchargement
163, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X8

Modalités de livraisons

Livraisons à l'avance :

Le transporteur officiel peut recevoir votre matériel avant l'évènement. Il assurera l'entreposage et la livraison du matériel à votre stand la première journée du montage.

- Contact : GES Canada via le lien suivant <https://ordering.ges.com/CA-00067035>

Pour les livraisons sur le site :

- Le Palais des congrès de Montréal acceptera le matériel à partir de **mercredi 30 avril**
- Tout matériel livré avant cette date sera refusé.
- L'horaire régulier d'ouverture du quai est de 7 h à 23 h.

Pour les envois directement sur le site, adressez vos colis comme suit :

Nom de l'évènement : Sommet du numérique en éducation

Date de l'évènement : 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2025

Nom du destinataire (entreprise/personne responsable) :

_____ / _____

Numéro de salle/stand : /

L'exposant doit obligatoirement être présent au moment de la livraison. En aucun cas le Palais des congrès de Montréal ne peut être tenu responsable du matériel reçu en l'absence de l'exposant

SERVICES OFFERTS AUX EXPOSANTS

Liste des fournisseurs de services

Fournisseur	Service	Contact et coordonnées
GES	Décorateur officiel	Courriel: serviceinfo@ges.com Téléphone: (514) 367-4848 / 1-877-399-3976
Palais des congrès de Montréal	Plomberie, nettoyage de kiosque, télécommunications, manutention, installation d'enseigne, sécurité, etc.	Portail de commerce électronique pour vos commandes en ligne: https://congresmtl.com/services/commander-des-services/
TKNL	Location de matériel audio-visuel	servicestechmiques@tknl.com

Stand d'exposition

La location de votre espace inclut :

- Décor de fond d'une hauteur de 8pi, divisions de chaque côté d'une hauteur de 3pi de tentures ignifugées noires
- Une table de 6' avec jupe
- Deux chaises
- Une corbeille
- Une affiche d'identification
- Une prise électrique 15 A
- Internet sans fil

Entreposage

L'entreposage des caissons vides est obligatoire et effectué par le personnel du Palais des congrès de Montréal. La direction de l'exposition fournira des étiquettes à apposer sur vos boîtes lorsqu'elles seront prêtes pour l'entreposage. Prenez note qu'aucun exposant n'aura accès à la zone d'entreposage pendant l'exposition. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les caissons entreposés.

Rappel : Le service des incendies de la Ville interdit expressément l'entreposage de boîtes ou de caissons vides à l'intérieur ou à l'arrière du stand.

Sécurité additionnelle

Ni la direction de l'exposition ni le Palais des congrès de Montréal ne pourront être tenus responsables des vols ou dommages causés à la marchandise ou aux biens des exposants pendant toute la durée de l'évènement, incluant le montage et le démontage, ni pour des blessures causées aux exposants ou à ses représentants.

Les portes du salon des exposants seront verrouillées dès sa fermeture.

Si vous souhaitez commander de la sécurité additionnelle pour votre kiosque, vous devez le faire via le portail de commerce électronique du Palais des congrès de Montréal au <https://congresmtl.com/services/commander-des-services/>

Services alimentaires (Maestro Culinaire)

Maestro Culinaire est le fournisseur exclusif des services alimentaires au Palais des congrès de Montréal. Les exposants ne pourront apporter aucune nourriture ou boisson sur les lieux de l'évènement. Toute demande de dérogation devra être adressée à Maestro Culinaire pour évaluation.

Si vous souhaitez servir de la nourriture ou boisson à votre stand, vous devez commander par le biais de Maestro Culinaire. Le formulaire de commande est disponible sur le portail de commerce électronique du Palais des congrès de Montréal au <https://congresmtl.com/services/commander-des-services/>

Si vous souhaitez distribuer ou vendre des échantillons de nourriture ou boisson dans votre stand, vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation préalable de la part de Maestro Culinaire.

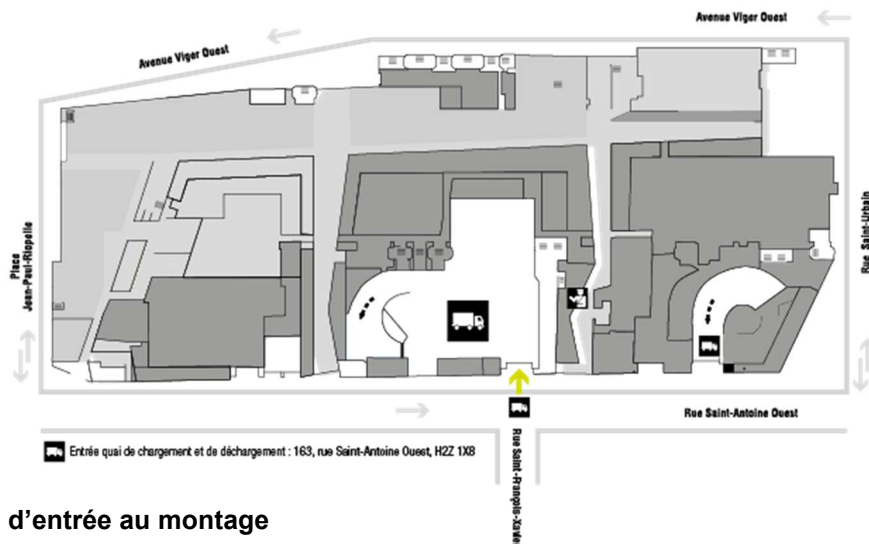
Les produits offerts et distribués gratuitement, à titre d'échantillons, ne doivent pas venir en compétition ni limiter les ventes de Maestro Culinaire. Pour être reconnus comme échantillon, ces produits doivent faire partie de la nature du commerce impliqué et donc distribués dans le but de les faire connaître du public.

Exemples d'échantillons autorisés : une boulangerie qui fait goûter son pain, une brûlerie qui fait goûter son café.

Exemples d'échantillons non autorisés : une compagnie de pièces d'auto qui distribue des bouteilles d'eau.
Une compagnie d'assurance qui distribue des chocolats.

Quai

Procédure d'entrée et sortie au quai de chargement



Procédure d'entrée au montage

- Dès votre arrivée, svp veuillez récupérer un laissez-passer obligatoire auprès d'un préposé présent au niveau du quai de chargement.
- Le temps maximum alloué pour décharger un véhicule est de 15 minutes.
- Le propriétaire d'un véhicule laissé au quai de chargement plus de 15 minutes, s'expose à des frais de stationnement et/ou remorquage.
- Pour faciliter le transport de vos marchandises, des chariots bleus seront mis à votre disposition au quai de chargement.

Procédure de sortie au démontage

- Les petits véhicules ont un accès exclusif et prioritaire au quai de chargement en début de démontage. Les camions avec remorques, cubes et autres véhicules lourds auront accès au quai de chargement par la suite. Les portes, entre le niveau 2 (exposition) et le quai de chargement, resteront fermées jusqu'à ce que le tapis d'allées soit complètement retiré. Les chariots bleus seront disponibles aux quais à l'ouverture des portes.
- Les caissons vides seront acheminés aux stands par les manutentionnaires du Palais des congrès de Montréal dans les meilleurs délais, lorsque les visiteurs auront quitté la salle et que le tapis des allées soit complètement retiré. En aucun cas les exposants auront accès direct à l'entreposage.
- Un laissez-passer vous sera remis par le responsable au quai lorsque la totalité de votre matériel y sera déposé. Vous devez vous procurer ce laissez-passer pour avoir accès au quai de chargement avec votre véhicule.
- Si votre matériel peut être transporté sans l'aide de chariots, il vous sera possible de quitter les lieux par les portes de sortie piétonnes de l'exposition.
- Les chariots bleus ou tout autre matériel de transport lourd ne sont pas admis dans les aires communes et publiques du Palais des congrès, y compris les ascenseurs publics et les escaliers mobiles.

INFORMATIONS TECHNIQUES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Accrochage

L'accrochage est permis uniquement aux points prévus à cet effet et sera réalisé exclusivement par le Palais des congrès de Montréal. Dans les endroits où aucun point d'accrochage n'est prévu, les structures ou autres éléments d'identification doivent être autoportants, sans emprise sur l'infrastructure.

Animaux

Seuls les chiens d'assistance pour personnes à mobilité réduite sont autorisés sans restriction au Palais des congrès de Montréal. Aucun autre animal n'est autorisé dans l'édifice sans une approbation au préalable des autorités de la Société du Palais des congrès de Montréal. L'approbation est basée sur les besoins de la présence de cet animal à l'intérieur d'une exposition, d'une activité ou lors d'une performance nécessitant la présence de cet animal. Si approuvé, il est entendu que l'animal devra être en laisse, ou en cage selon le cas, à tout moment et que le propriétaire devra avoir en sa possession et sur place tous les certificats de santé et de vaccination de l'animal.

Appareils de cuisson

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Voir le document [EXIGENCES-ET-REGLEMENTS-RELATIFS-AUX-INSTALLATIONS-DEVENEMENTS_VF_Fi.pdf \(congresmtl.com\)](#)

Assurances

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». La Société du Palais des congrès de Montréal ou ses mandataires n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels et produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Autocollants

La distribution d'autocollants, quels qu'ils soient, est strictement interdite par le Palais des congrès de Montréal.

Ballons ou confettis

L'usage des ballons gonflés à l'hélium doit être pré autorisé par le Palais des congrès de Montréal. L'usage de confettis ou autre élément semblable est interdit et les coûts associés au nettoyage de ces activités seront chargés à l'exposant.

Capacité portante du plancher

Pour les expositions avec des charges au-delà de la capacité portante (**488 kg/m² ou 100 lbs/pi²**) une évaluation de la faisabilité devra être faite et les coûts associés à la mise en place des mesures de protection seront assumés par le promoteur ou l'exposant.

Conformité à la réglementation incendie

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies de la Ville de Montréal.

[EXIGENCES-ET-REGLEMENTS-RELATIFS-AUX-INSTALLATIONS-DEVENEMENTS_VF_Fi.pdf \(congresmtl.com\)](#)

Consommation d'alcool

Afin de diminuer les risques d'accident, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

Enfants

Il est interdit à tout enfant de moins de 16 ans d'assister son parent pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Entretien ménager

Les poubelles des exposants doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée à chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Palais des congrès de Montréal. Cependant, les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

Langue des communications

Les exposants sont tenus de respecter les dispositions de la *Charte de la langue française* et du *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* concernant l'emploi du français et d'autres langues dans l'affichage public, dans l'étiquetage, d'un produit vendu au public ainsi que, si applicable, dans la documentation commerciale et publicitaire remise au public.

[VOTRE AIDE-MÉMOIRE POUR FAIRE DES AFFAIRES EN FRANÇAIS AU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](http://GOUV.QC.CA)

Limite sonore

Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs qui dérangent les exposants ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. Le promoteur de l'événement est le seul juge en la matière.

Obstruction des lieux

L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers mécaniques, fontaines d'eau, foyers, halls, niches des murs séparateurs, moniteurs de signalisation, emplacement des extincteurs, issues de secours de l'immeuble ou autres salles du Palais des congrès de Montréal.

Le dégagement minimal suivant doit être maintenu de la façon suivante:

45 cm (18") à partir de la porte des placards suivants:

- Placards de services aux extrémités des caniveaux pour les services électriques/téléphonie: (salles 210, 220 et 230)
- Placards d'entreposage (salles du niveau 5)

5 cm (2") à partir des murs:

- Panneaux acoustiques (salles du niveau 5)

45 cm (18") à partir du mur:

- Pour l'installation des structures autoportantes

Un dégagement minimal de **45 cm (18")** est exigé sous les têtes des gicleurs de l'édifice.

Respect des lieux

L'exposant doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute détérioration des lieux loués ou de la propriété d'autrui, détérioration dont il sera tenu responsable s'il y a lieu. Tout résidu de colle, peinture ou tache constatés après le démontage sera nettoyé par le personnel du Palais des congrès de Montréal et sera aux frais de l'exposant.

Tabac

Le Palais des congrès de Montréal est assujéti à la loi sur le tabac et vapotage du Gouvernement du Québec. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment. Il est possible de fumer à l'extérieur du Palais des congrès de Montréal à une distance de 9 m (29' 5") de toutes portes d'accès. Conformément à la loi, tout contrevenant s'expose à une amende.

Tirage et/ou activité promotionnelle

Toute sollicitation commerciale doit se faire à l'intérieur des stands. Les activités de nature promotionnelle sont interdites dans les allées et couloirs.

Les concours et tirages organisés par les exposants ne doivent engager le promoteur d'aucune façon. L'exposant doit obtenir l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en vue de l'organisation d'un tel concours. Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site web [Tirages et autres systèmes de loterie - Régie des alcools, des courses et des jeux \(RACJ\) \(gouv.qc.ca\)](http://tirages.quebec.ca).

Transpalette

L'utilisation de transpalette est interdite dans les salles recouvertes de tapis, et ce, sans exception.

Utilisation d'adhésifs

Les marques de rubans à tapis deux faces recommandées sont :

- Polyken 105c LPDE
- Scapa 274004 ou DC-W002A

La marque et modèle de ruban pour les surfaces murales recommandé est :

- Languettes de fixation murale 3M, no 7220
- L'utilisation d'autres marques ou modèles occasionnera des frais de nettoyage.

Véhicules motorisés

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies incluses dans le document [EXIGENCES-ET-REGLEMENTS-RELATIFS-AUX-INSTALLATIONS-DEVENEMENTS_VF_Fi.pdf \(congresmtl.com\)](http://congresmtl.com/EXIGENCES-ET-REGLEMENTS-RELATIFS-AUX-INSTALLATIONS-DEVENEMENTS_VF_Fi.pdf)

En tout temps les [Obligations-en-matiere-de-sante-et-de-securite.pdf \(congresmtl.com\)](http://congresmtl.com/Obligations-en-matiere-de-sante-et-de-securite.pdf) doivent être respectées afin d'assurer la sécurité de tous lors de votre événement et en cours de montage/démontage.